



BURKINA FASO



RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION REGION DU SAHEL

--- DECEMBRE 2020---



Figure 1 : Monitoring de protection à Sebba dans la province du Yagha dans un ménage PDI (auteur photo Moniteur, Amadou Hamadou, décembre 2020)

I. CONTEXTE

La crise sécuritaire dans la Région du Sahel touche l'ensemble de ses provinces occasionnant des situations de précarité et de vulnérabilité extrême au sein des populations. A l'instar des mois précédents, la période sous revue a connu plusieurs incidents sécuritaires qui ont engendré des violations des droits humains orchestrées notamment par des groupes armés non identifiés (GANI).

Cependant, comparativement au mois dernier ce mois de décembre a connu moins d'incidents sécuritaires. Pendant cette période, des quatre provinces que compose la Région, celle du Yagha est la plus à risque de protection surtout la commune de Mansila. En effet, les attaques y sont nombreuses avec leurs lots de violations des droits humains : restrictions des libertés d'aller et de venir, attaques perpétrées contre les populations, enlèvements, assassinats, vols et pillages. Les hommes sont les plus touchés par les cas d'enlèvements et d'assassinats et les femmes sont plus victimes de coups et blessures perpétrés par les GANI.

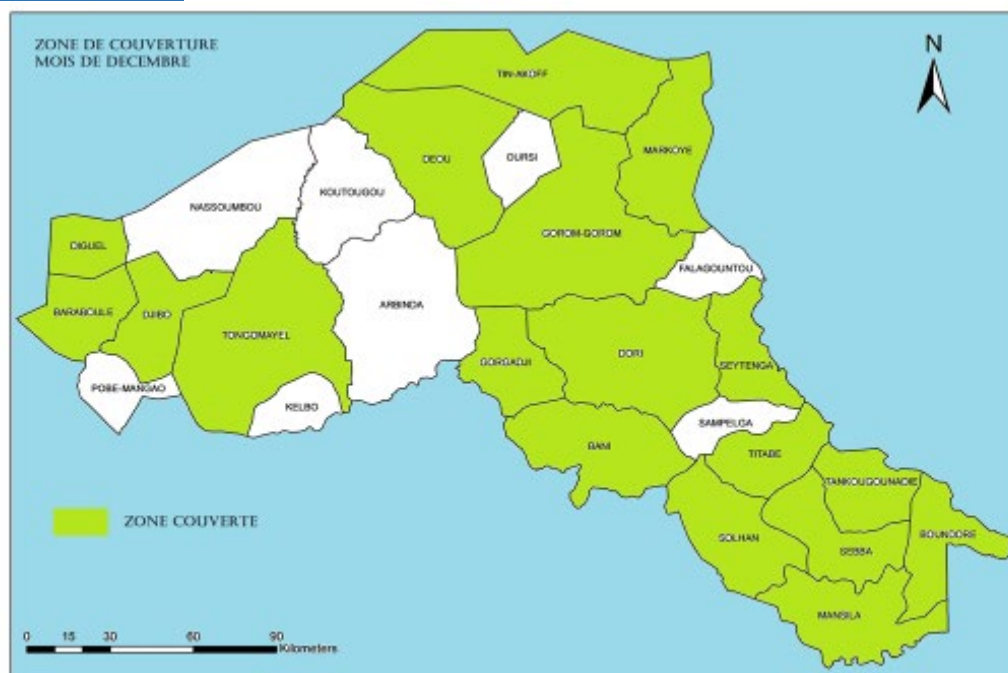
Ce mois a aussi connu des cas d'atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique des populations. Ainsi, les populations de la province du Yagha ont été particulièrement touchées par les différents cas de coups et blessures volontaires infligés par les GANI, notamment dans des localités des communes de Mansila et Boundoré. Ces violences sont le fait des GANI qui veulent imposer de force leurs lois telles que le port obligatoire du voile à la gente féminine et des pantalons courts aux hommes ainsi que le respect strict des prescriptions islamiques.

La province du Séno a été la moins touchée par ces exactions, cependant elle demeure toujours une zone à risque où la situation sécuritaire reste très précaire et volatile. Ainsi, le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori reste la ville où toutes les administrations fonctionnent normalement. Dans la Région du Sahel, les provinces qui accueillent le plus de personnes déplacées internes sont celles du Soum notamment la ville de Djibo et du Seno avec les villes de Dori et de Gorgadji ainsi que l'Oudalan, notamment la ville de Gorom-Gorom.



Figure 2 : Assistance à un ménage PBS dans la commune de Gorom-Gorom, province de l'Oudalan (auteur photo Coordinateur Hassane Mahamoudou, décembre 2020)

Situation de protection



ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

Les zones couvertes par le MBDHP dans la Région du Sahel à travers le monitoring de protection sont les suivantes :

Dans la province de l'Oudalan, il s'agit de la commune de Gorom-Gorom et ses villages que sont (Adjarey-Adjarey, Fourkoussou, Lere M'bardi et Boukaré, Essakane), la commune de Markoye centre et le village de Insallatin, la commune de Deou centre et la commune de Tinakof centre.

Dans la province du Yagha, les zones couvertes sont les communes de Sebba (Sebba, Sissarka, Ibal, Sagou et Guissangou), de Mansila (Mansila, Darsalam, Boutonou, Tiabongou, Banga, Fouli, Ouro-Djama, Ourao-Guédé et Pontitchaga), de Boundoré (Boundoré, Pansi, Louba, Tangangari, Datambi, Tantiabongou, Tampetou, Bira, Kokoloko, Yama, Takatami et Formou), de Solhan (Solhan, Habanga, Yelimбири et Tioloye), de Titabé (Batibogou, Tiékagnibi, Titabé, Wortoré) et de Tankougounadié (Tankougounadie, N'Diaba, Kolakoye, Moussoua, Denga).

Dans la province du Seno, ce sont les communes de Bani, de Seytenga, de Gorgadji et de Dori (ville de Dori, Bouloye, Djomga, Demniol et peteguersey) qui sont concernées par le monitoring de protection.

Dans la province du Soum, les zones couvertes sont surtout la commune de Djibo et les villages environnants tels que Mehena, Ngankouna, Peteltioudi et Sè. La commune de Diguel, la commune de Tongomayel centre et la commune de Baraboulé (Pahoundé, Fili-Fili et Dotoka).

Au cours de la période sous revue, plusieurs missions de monitoring ont été réalisées. Celles-ci ont porté sur le monitoring régulier ainsi que l'utilisation des outils de monitoring d'incident individuel, de monitoring d'incidents communautaires et l'indice

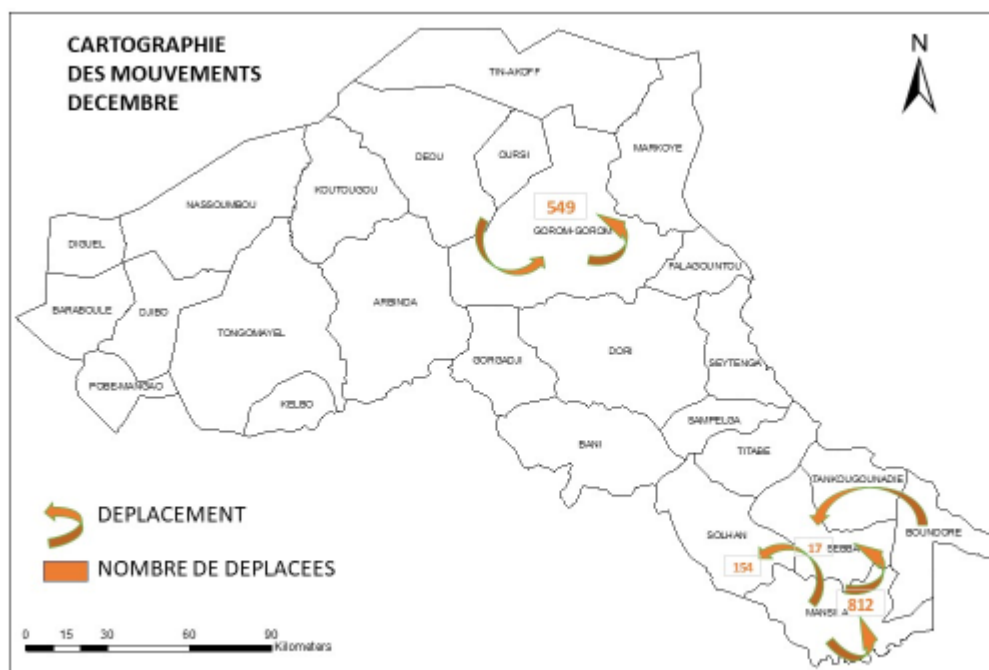
de monitoring de protection. Ainsi, 301 visites ont été effectuées auprès de 597 ménages PDI et communautés hôtes de 1517 personnes dont 304 hommes, 527 femmes, 317 garçons et 369 filles.

Le constat est que de nombreuses zones restent toujours à risque de protection dans la Région à cause de la précarité de la situation sécuritaire. Ces zones à risque sont les villages qui sont confrontés au problème d'accès et où les mouvements d'aller et de venir sont assez compliqués, voire impossibles et des villages susceptibles d'être affectés par les activités des GANI. Les zones à risque identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Garollé et Kossogue. Dans la province du Yagha, toutes les communes sont des zones à risque sauf celle de Sebba qui semble être plus sécurisée que les autres. La province du Soum reste, quant à elle, une zone de violation sans cesse des droits humains notamment par les GANI. Elle constitue ainsi dans sa totalité une zone à haut risque d'insécurité. En effet, certains villages et les autres communes reçoivent sans cesse des visites des groupes armés terroristes.

Dans l'Oudalan, les zones à risque identifiées pendant cette période sont les villages de Set-sere Tasmakat, Korizena, Gagara, Balliatta, Fourkoussou, Adjarey-Adjarey, Petelkochia Gosey-site et Boukaré dans la commune de Gorom-Gorom et Insallatin dans la commune de Markoye. Les zones de Deou, Oursi et Tinakof sont toujours des communes difficilement accessibles et à risque.

Par conséquent, l'accès et la réponse humanitaire dans ces zones restent toujours très complexes et difficiles.

CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION





1532 nouvelles
PDI

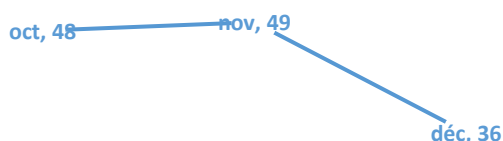
Des mouvements de populations ont été encore constatés ce mois, soit à titre préventif, soit du fait des attaques ou à la suite de menaces des GANI dans les provinces du Yagha et de l'Oudalan.

En effet, il a été constaté des déplacements de populations de la localité d'Adjarey adjarey vers Gorom-Gorom de 420 PDI dont 160 enfants et 260 adultes. 129 personnes dont 49 enfants et 80 adultes se sont également déplacées de Fourkoussou boukare et Iere bardi vers Gorom-Gorom. Tous ces villages sont voisins de la localité de Tasmakat. Ces mouvements s'expliquent par des menaces de mort et un ultimatum de trois jours donnés par les GANI aux habitants pour quitter leurs villages.

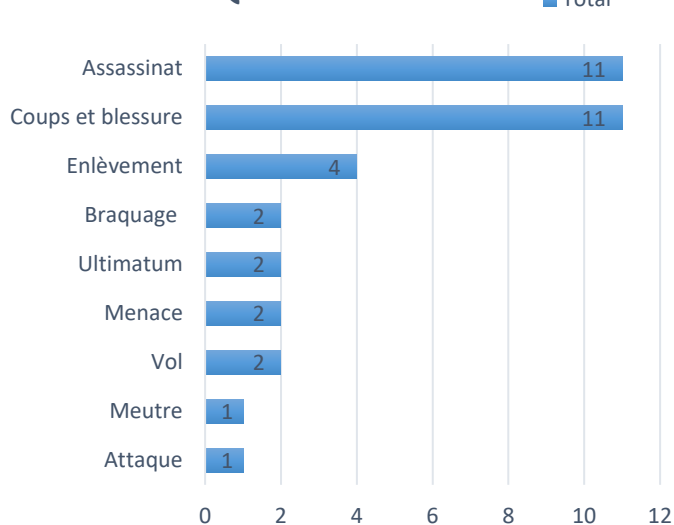
Dans la province du Yagha, il a été enregistré de nouvelles PDI dans la ville de Sebba au nombre de 993 dont 177 hommes, 226 femmes, 294 garçons et 296 filles. La ville de Mansila a accueilli également un grand nombre de PDI. Des hameaux de culture tels que Kossi et Tchaguel de la commune de Mansila se sont déplacés pour trouver refuge à Mansila centre. Il s'agit de 145 ménages de 812 personnes dont 145 hommes, 190 femmes, 242 garçons et 235 filles. Des villages tels que Botonou, Pontichaga et Ouro-Djama dans la commune de Mansila se sont déplacés dans la commune de Solhan. Ce sont 24 ménages de 154 personnes dont 24 hommes, 30 femmes, 45 garçons et 55 filles.

Sécurité physique et personnelle

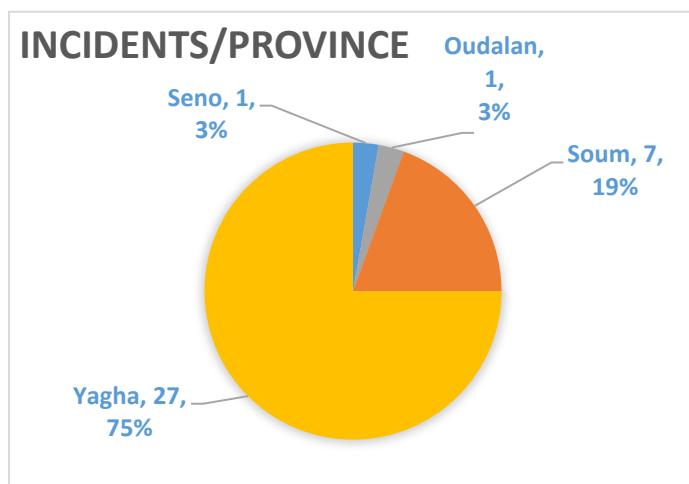
TENDANCE DES INCIDENTS



FREQUENCES DES INCIDENTS



SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES



Au cours du mois de décembre, des violations des droits humains du fait de l'activisme des GANI ont été constatées. Il s'agit des cas d'assassinats, d'enlèvements, de vols et pillages et d'arrestations arbitraires. Le monitoring a donc permis au MBDHP d'identifier 36 cas d'incidents sécuritaires. Ci-dessous quelques cas illustratifs de violation des droits humains dans les quatre provinces de la Région du Sahel.

Province du Seno :

Vols de biens publics/ privés : Le 14 décembre 2020 à Tonga-Gorgadji dans la commune de Gorgadji, un conducteur de tricycle et deux autres personnes qu'il transportait ont été braqués dans le village de Tonga. Le tricycle et une moto auraient été emportés par les braqueurs.

Province de l'Oudalan :

Assassinats/ meurtres : Le 18 décembre 2020 à Salmossi dans la commune de Markoye, un VDP a quitté son groupe pour aller dans la brousse à l'insu des autres. A son retour, ses compagnons ne sachant pas qu'il s'agit de l'un des leurs ont ouvert le feu sur lui. Il est mort la nuit.

Accident de la circulation : Le 21 décembre 2020 à Markoye, un accident impliquant un gros camion a fait plusieurs blessés et un mort.

Province du Soum :

Assassinats/ meurtres : Le 09 décembre 2020 à Ngankouna village de la commune de Djibo, un coupeur de route armé d'un pistolet et d'une kalachnikov a été abattu par des GANI qui sillonnaient la zone. Le 11 décembre 2020 à Inata, un convoi de l'armée en partance pour la mine d'Inata aurait subi une embuscade. Le bilan fait état d'un mort et trois blessés.

Enlèvements de personnes : Le 08 décembre 2020 à Kouyé dans la commune de Diguel, un homme qui serait accusé d'adultère a été enlevé par les GANI.

Coups et blessures volontaires : Le 16 décembre 2020 à Mehena dans la commune de Djibo, des GANI ont fait irruption dans le village et ont frappé au moins 15 femmes pour défaut de port du voile.

Vols et pillages : Le 26 décembre 2020 au secteur 5 de la ville de Djibo, des voleurs de bétail ont été arrêtés par la population. Ils avaient volés une trentaine de moutons, des chèvres et 02 chameaux. Deux des voleurs ont été lynchés par la population. Dans la nuit du 27 au 28 décembre 2020 au secteur 1 de Djibo, trois boutiques ont été

cambriolées et un des cambrioleurs a été arrêté par les propriétaires des boutiques qui l'on conduit à la brigade de recherche.

Province du Yagha :

Assassinats : Le 23 décembre 2020 à Kossi dans la commune de Mansila, trois personnes ont été enlevées puis tuées par les GANI. Ces GANI ont intimé l'ordre aux habitants de quitter le village. Le 24 décembre 2020 à Tiabongou dans la commune de Mansila, dans la soirée, des corps au nombre de 07 dont les bras étaient attachés et les yeux bandés auraient été découverts. Personne ne connaît les auteurs de ces tueries. Le 30 décembre 2020 à Ouro-Djama dans la commune de Mansila, des GANI ont tués 03 hommes.

Menace et ultimatum : Le 08 décembre 2020 dans la commune de Mansila, des GANI ont fait irruption dans la commune de Mansila et ont proféré des menaces contre toute personne qui choisira de les combattre ou qui ira à l'encontre de la religion musulmane telle que pratiquée par les membres du groupe. Le 23 décembre 2020 à Mansila, dans la matinée des GANI ont enlevé 03 hommes et donné un ultimatum de deux jours aux habitants pour quitter les lieux. Le 28 décembre à Ouro Djama, Pontichaga et Boutonou dans la commune de Mansila, des GANI ont intimé l'ordre aux populations de ces villages de quitter et rejoindre Mansila. La plupart des hommes de ces villages ont **donc** fui et il ne reste que des femmes.

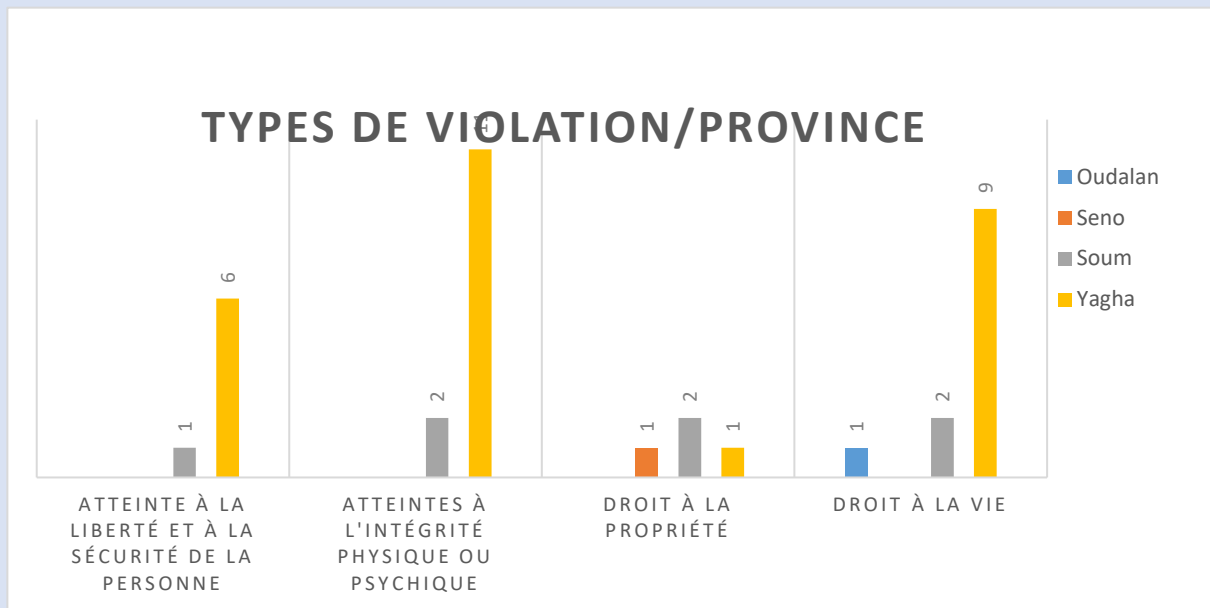
Coups et blessures volontaires : Le 25 décembre à Jabarga dans la commune de Boundoré, des GANI ont fait irruption dans le site d'orpaillage et ont frappé 07 femmes à cause de leur présence sur le site. Le 16 décembre 2020 dans la commune de Mansila, des GANI ont frappé des femmes dans le marché pour défaut de port du voile intégral.

Vols et pillages : le 21 décembre 2020 à Tiékagnimbi dans la commune de Titabé, des coupeurs de routes ont arrêté un habitant et sa mère qui étaient de retour de l'hôpital et ont pris leurs téléphones portables et une somme de 15 000 francs.

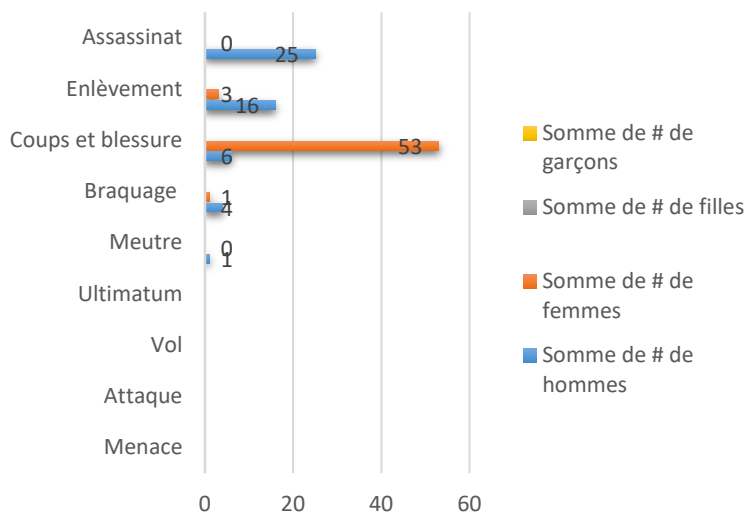
Enlèvements de personnes : Le 25 décembre 2020 à Boutonou dans la commune de Mansila, des GANI ont enlevé 03 jeunes de Mansila. Ces GANI ont érigé un blocus entre Mansila et Solhan pour s'en prendre notamment aux jeunes de Mansila parce qu'ils veulent s'enrôler dans le volontariat.

De l'analyse, il ressort que dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les chefs-lieux de province (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba). Les FDS font souvent des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Gorom_Gorom, Dambame, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, Mansila dans la province du Yagha, Sampelga et Seytenga dans le Seno. On remarque la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bombofa dans la province du Seno et à Sebba dans la province du Yagha.

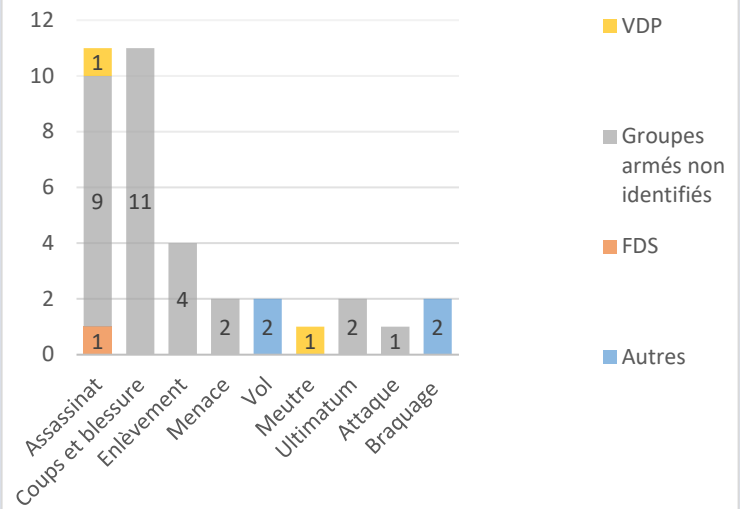
INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE



NOMBRE DE VICTIMES/INCIDENTS



AUTEURS PRESUMÉ DES INCIDENTS



Analyse / Impact :



36 Incidents
sécuritaires

Le nombre d'incidents sécuritaires du mois de décembre est légèrement en baisse par rapport au nombre d'incidents sécuritaires du mois passé. En effet, 36 incidents sécuritaires ont été enregistrés ce mois contre 49 le mois précédent. Il en est de même pour le nombre de perte en vies humaines enregistré ce mois qui est inférieur à celui du mois de novembre. En effet, 25 pertes en vies humaines ont été enregistrées contre 31 le mois passé.

Plusieurs violations des droits humains ont été constatées notamment le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.



25 personnes ont
perdu la vie

La première typologie de violation des droits humains concernée est l'atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique avec 59 cas de coups et blessures. L'atteinte au droit à la vie est la deuxième typologie avec 25 cas dont 24 cas d'assassinats et 01 cas de meurtre. La troisième typologie est la violation du droit à la liberté et à la sécurité avec 09 cas dont 04 cas d'enlèvements, 02 cas d'ultimatum, un cas d'attaque et 02 cas de menaces. Le droit à la propriété est la quatrième typologie avec 04 cas dont 02 cas de vols et 02 cas de braquages. Les populations civiles sont les plus touchées surtout les hommes en ce qui concerne les cas d'atteinte à la liberté et à la sécurité et les cas de violation du droit à la vie. Les femmes sont les plus touchées par les cas d'atteinte à l'intégrité physique et psychique. Les principaux auteurs présumés des incidents sont les GANI. Il est à souligner l'élargissement du champ d'action des GANI dans le Soum avec l'enlèvement d'un homme pour adultère. En effet, ils s'imposent de plus en plus comme des garants de la moralité.

La Région du Sahel demeure toujours une grande zone d'insécurité du fait de l'activisme accru des GANI surtout dans les provinces du Yagha et du Soum avec des attaques dans les localités et des ultimatums.

Avec 75%, la province du Yagha est la plus touchée par ces incidents. Ensuite, vient celle du Soum avec 19% des cas et en dernière position les provinces de l'Oudalan et Seno avec 3% chacune. Par conséquent, les mouvements de populations continuent toujours dans la Région. Il a été constaté des mouvements de populations dans les provinces de l'Oudalan et du Yagha. Les populations se sont déplacées vers la commune de Gorom-Gorom dans la province de l'Oudalan et les communes de Sebba, de Solhan et de Mansila dans la province du Yagha.

SGBV

Plusieurs femmes ont subi des violences physiques encore ce mois dans la Région du Sahel notamment dans la province du Yagha. En effet, dans les zones sous contrôle des GANI, nous constatons la restriction des libertés des femmes. Certaines femmes

sont victimes de violences physiques pour défaut de port du voile notamment dans les localités de la province du Yagha telles que Tangangari, Takatami, Pansi jabarka et dans la commune de Mansila. Dans le village de Mehena également une localité de la commune de Djibo dans la province du soum, 15 femmes ont été battues par les GANI pour défaut de port du voile. En effet, les femmes de ces villages ont été violentées par des hommes des groupes armés non étatiques. Ces violences partent des menaces à des agressions physiques. Elles sont interdites de se rendre au marché et sur les sites d'orpaillage.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les enfants sont fortement impliqués dans les activités économiques au niveau des sites d'orpaillage artisanaux et sont exploités dans les travaux domestiques. Cette importante implication des enfants dans ces activités exerce un impact considérable sur la scolarisation déjà faible. En plus, les classes sont surpeuplées du fait de la situation de déplacement dans la région. La majorité des écoles sont fermées dans les zones à risque du fait de l'insécurité et la plupart des élèves se retrouve dans les chefs-lieux des provinces pour la scolarisation.

A ces violations des droits de l'enfant, il faut mentionner également la mendicité surtout dans la ville de Dori qui est un phénomène qui a pris de l'ampleur avec tous les risques de protection de l'enfant qui y sont associés.

Personnes ayant des besoins spécifiques

PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Au cours de ce mois, 588 PBS ont été assistées financièrement en cash par le MBDHP dans la Région du Sahel selon les nombres et catégories suivantes par provinces et communes :

Tableau récapitulatif de l'assistance au PBS dans la Région du Sahel

Province du Yagha : SEBBA			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
CHEF DE MENAGE SANS SOUTIEN	12	10	19
PERSONNE AGEE SANS SOUTIEN	20	16	36
PERSONNE MALADE	06	07	10
PERSONNE HANDICAPEE	04	01	05
FEMME ALLAITANTE SANS SOUTIEN		06	06
VEUVE SANS SOUTIEN		08	06
TOTAL	42	48	90

Province de l'Oudalan : GOROM-GOROM			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
PERSONNE AGEE SANS SOUTIEN	07	06	13
PERSONNE HANDICAPEE	01	02	03

PERSONNE MALADE	06	10	16
FEMME ENCEINTE		01	01
VEUVE SANS SOUTIEN		06	06
TOTAL	14	25	39

Province de l'Oudalan : MARKOYE			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
PERSONNE AGEES SANS SOUTIEN	07	04	11
PERSONNE HANDICAPEE	02		02
PERSONNE MALADE	04	04	08
VEUVE SANS SOUTIEN		07	07
TOTAL	13	15	28

Province de l'Oudalan : ESSAKANE			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
PERSONNE AGEES SANS SOUTIEN	09	01	10
PERSONNE HANDICAPEE	02	02	04
VEUVE SANS SOUTIEN		01	01
TOTAL	11	04	15

Province du SOUM : DJIBO			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
CHEF DE MENAGE SANS SOUTIEN	31	151	182
PERSONNE AGEES SANS SOUTIEN	17		17
PERSONNE HANDICAPEE	24	19	43
FEMME ENCEINTE		09	09
PERSONNE MALADE	01	04	05
FEMME ALLAITANTE		20	20
TOTAL	73	203	276

Province du SENO : DORI			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
CHEF DE MENAGE SANS SOUTIEN		37	37
PERSONNE AGEES SANS SOUTIEN	14	41	55
PERSONNE HANDICAPEE	01	08	09
PERSONNE MALADE	12		12
FEMME ENCEINTE		03	03
ENFANT MALADE	10	10	20

ORPHELIN		04	04
TOTAL	37	103	140

Les problèmes majeurs de ces personnes sont généralement des besoins alimentaires, sanitaires et de logement. L'assistance a été faite en cash d'un montant inférieur ou supérieur à 25 000 francs par PBS et selon les besoins. Le montant global de l'assistance est de 14 590 000 francs CFA dont 2 200 000 francs CFA pour la province du Yagha, 3 390 000 francs CFA pour la province du Seno, 7 000 000 francs CFA pour la province du Soum et 2 000 000 francs CFA pour celle de L'Oudalan.

Logements, terres et Biens (LTB), Etat de droit

SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

La problématique des logements, terres et biens continue de se compliquer davantage dans la mesure où les mouvements de population sont permanents. Cette situation reste un problème énorme pour les PDI et même pour certaines communautés hôtes. Beaucoup de PDI vivent en location et elles peinent le plus souvent à pouvoir régler leurs loyers par manque d'argent.

Le constat est qu'il y a un manque de maisons en location dans la province du Yagha notamment dans la commune de Sebba d'où le coût élevé du loyer, les problèmes liés à la terre et aux biens, le blocage du lotissement dû à une incompréhension entre la mairie et les propriétaires terriens. On y constate aussi des achats non sécurisés des terres lors de vente des terrains à usage d'habitation notamment l'absence de document attestant que l'un est vendeur et l'autre acheteur. En plus, il y a des propriétaires terriens qui vendent le même terrain à plusieurs personnes. La croissance des besoins en logement due aux vagues de populations en déplacements fait qu'il y a un manque de logement surtout dans la province du Yagha notamment à Sebba.

ETAT DE DROIT

Dans la Région du Sahel, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Cependant, dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel, Koutoukou et Baraboulé. Par conséquent, le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est la commune actuellement la plus stable et aussi chef-lieu de région. Il faut dire que Mansila a connu la présence des militaires depuis le lundi 14 décembre 2020.

Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires

Formation des réseaux communautaires

Le 14 décembre 2020, il s'est tenu dans la grande salle de la mairie de Sebba, la deuxième formation des réseaux communautaires de la province du Yagha. La formation a connu la participation de 21 personnes. La deuxième formation des réseaux communautaires de la province du Seno s'est tenue également au cours de ce mois et a connu la participation de 32 personnes issues de différentes communes de la province.

Ces formations sont faites dans le but d'outiller les réseaux communautaires sur les notions des droits humains, sur les incidents individuels et communautaires et par la même occasion leur permettre de relayer ces informations au niveau des communautés. Ces formations ont permis aux réseaux communautaires de connaître davantage leurs rôles et responsabilités dans le cadre de la collecte de la diffusion des informations sur les incidents de protection et sécuritaires.



Figure 3 : Séance de formation des réseaux communautaires de la province du Yagha, auteur photo, Moniteur Hamadou Amadou, décembre 2020



Figure 4 : Séance de formation des réseaux communautaires de la province du Seno, auteur photo, Chargé de projet KI Laye François, décembre 2020

Réalisation des séances de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits

Au cours du mois de décembre, il a été réalisé 02 séances de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits dans la grande salle de la mairie de Sebba dans la province du Yagha. Ces séances ont été tenues les 15 et 16 décembre 2020. Les participants étaient au nombre de 144 dont 119 PDI (61 hommes et 58 femmes) et 25 personnes hôtes (07 femmes et 18 hommes). La stratégie est que la sensibilisation s'est tenue en 02 séances dans des grandes salles et l'entrée était conditionnée au port obligatoire de cache-nez qui étaient disponibles sur place en vue du respect des mesures barrières à la propagation de la maladie à corona virus. Il s'est agi dans l'ensemble, d'informer et de sensibiliser les PDI et les populations hôtes sur les droits humains en général et sur le droit à l'assistance et à la protection dans leur situation de PDI. La présentation des modules a permis d'aborder plusieurs points dont la notion de personne déplacée interne, comment le DIH protège-t-il les personnes déplacées ? le droit à un retour volontaire et dans la sécurité, la non-discrimination, le respect de la vie et de la dignité, le traitement humain, les conditions de vie adéquates et une assistance humanitaire, le respect de la vie de famille et de l'unité familiale, l'emploi et la protection sociale.

Ces séances ont permis aux participants d'être informés et de comprendre certaines actions réalisées à leur profit. Ces sensibilisations ont été réalisées dans le respect des mesures barrières à la COVID-19 et ont été une occasion de prévenir les conflits en renforçant la cohabitation pacifique entre populations PDI et communautés hôtes. Les participants ont montré leur engouement une fois de plus en participant activement à ces sensibilisations.



Figure 5 : Séance de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits à Sebba dans la province du Yagha, auteur photo, Moniteur SOUBO Alaye, décembre 2020)

Réalisation de sensibilisations sur la cohabitation pacifique

Une sensibilisation sur la coexistence pacifique a été réalisée pendant ce mois. Cette sensibilisation a permis de toucher 325 personnes réparties comme suit dans le tableau suivant :

THEMES	HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES
SENSIBILISATION COHABITATION PACIFIQUE	104	113	49	59
Total général	325			

Le but de cette activité de sensibilisation est de renforcer le vivre ensemble, le pardon et l'entente entre les PDI et les communautés hôtes. Cette sensibilisation a été réalisée à travers des affiches grand-format sur la coexistence pacifique produit par le MBDHP en collaboration avec l'UNHCR. Elle a permis de renouer et de consolider davantage la vie entre les PDI et les communautés hôtes dans la Région du sahel.

Réalisation des sensibilisations COVID-19

Au cours de la période sous revue, des séances de sensibilisation sur la pandémie à corona virus ont été réalisées à l'endroit des communautés hôtes et des PDI à travers des causeries-débats sur les sites d'accueil et des visites porte à porte dans certains ménages. Il faut dire que la maladie à corona virus a pris un peu de l'ampleur au cours de ce mois de décembre dans la commune de Dori chef-lieu de la province du Seno. Ces sensibilisations ont touché 478 personnes dont 135 hommes, 174 femmes, 75 garçons et 94 filles.

THEMES	HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES
SENSIBILISATION COVID-19	135	174	75	94
Total général	478			

Systeme de partage d'information et de coordination

COORDINATION ET PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

La collaboration avec les autres partenaires est appréciable à travers la synergie d'action qui existe entre les acteurs terrain dans les quatre provinces de la région du Sahel. Le MBDHP est un membre actif du cluster protection sous national de Dori et

participe aux rencontres des clusters et aux activités des partenaires. Il participe également aux rencontres du cluster national. Ces cadres d'échanges et de partage d'informations permettent de mieux coordonner les activités de réponses humanitaires pour plus d'efficacité. Le MBDHP a partagé des informations avec les autres membres du Cluster protection et a également reçu en retour des informations de ces derniers. Ce système de partage permet de recadrer certaines activités pour un meilleur suivi et pour des résultats sur le terrain aux profits des populations bénéficiaires. Toutes ces réunions nous permettent d'exposer nos activités menées dans la région, d'avoir un aperçu sur le travail fait par les autres acteurs humanitaires, d'actualiser les défis/enjeux des actions humanitaires, d'harmoniser les outils et techniques de travail.

Recommandations Cluster et actions de suivi requises

LOCALITE	RECOMMANDATION	DOMAINE	Entités
Sebba, Solhan, Mansila et Gorom-Gorom	Apporter une assistance aux 1532 PDI nouvellement arrivées	Wash, Abris, AME et vivres	Cluster Abris, AME, Wash
Djibo	Plaidoyer pour la construction de salles de classe ou pour l'installation de tentes Unicef pour combler la faible capacité d'accueil des établissements scolaires surchargées avec l'arrivée des enfants PDI.	Education	Cluster éducation (UNICEF), la direction régionale et les directions provinciales en charge de l'éducation
Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba	Réaliser des activités de renforcement de capacités à l'endroit des VDP sur les droits humains	Protection	Cluster protection SN Sahel